

BD/LR

*Ministère
de l'Éducation Nationale*

République Française

Direction Générale de l'Architecture

Service des Sites
Perspectives et Paysages

Palais Royal, le

3 Rue de Valois - Tél. Gut. 05-45

A R R E T E

Le Ministre de l'Éducation Nationale

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des Monuments naturels et des sites des Pyrénées-Orientales dans sa séance du 24 Février 1944

ARRETE :

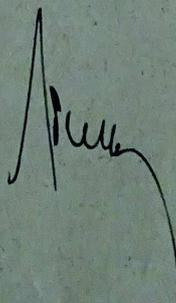
Article 1er. - Est inscrit sur l'inventaire des chapelles pittoresques des Pyrénées-Orientales l'Ermitage de Saint-Ferréol et ses abords immédiats à CERET comprenant les parcelles 62.75.109.II0. III. de la section A du plan cadastral de la commune.

Article 2. - Le présent arrêté sera notifié au préfet du département pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de Céret et aux propriétaires intéressés dont les noms sont mentionnés sur la liste annexée au présent arrêté qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 21 SEPT 1945

Par Délégation

Le Directeur Général de l'Architecture



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS

SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

(ARRÊTÉE AU 1^{er} AOÛT 1980)

Céret. —

— Ermitage de Saint-Ferriol et ses abords immédiats (parcelles n^{os} 62, 75, 109, 110, 111, section A du cadastre) [S. *Ins.* : 21 septembre 1945].

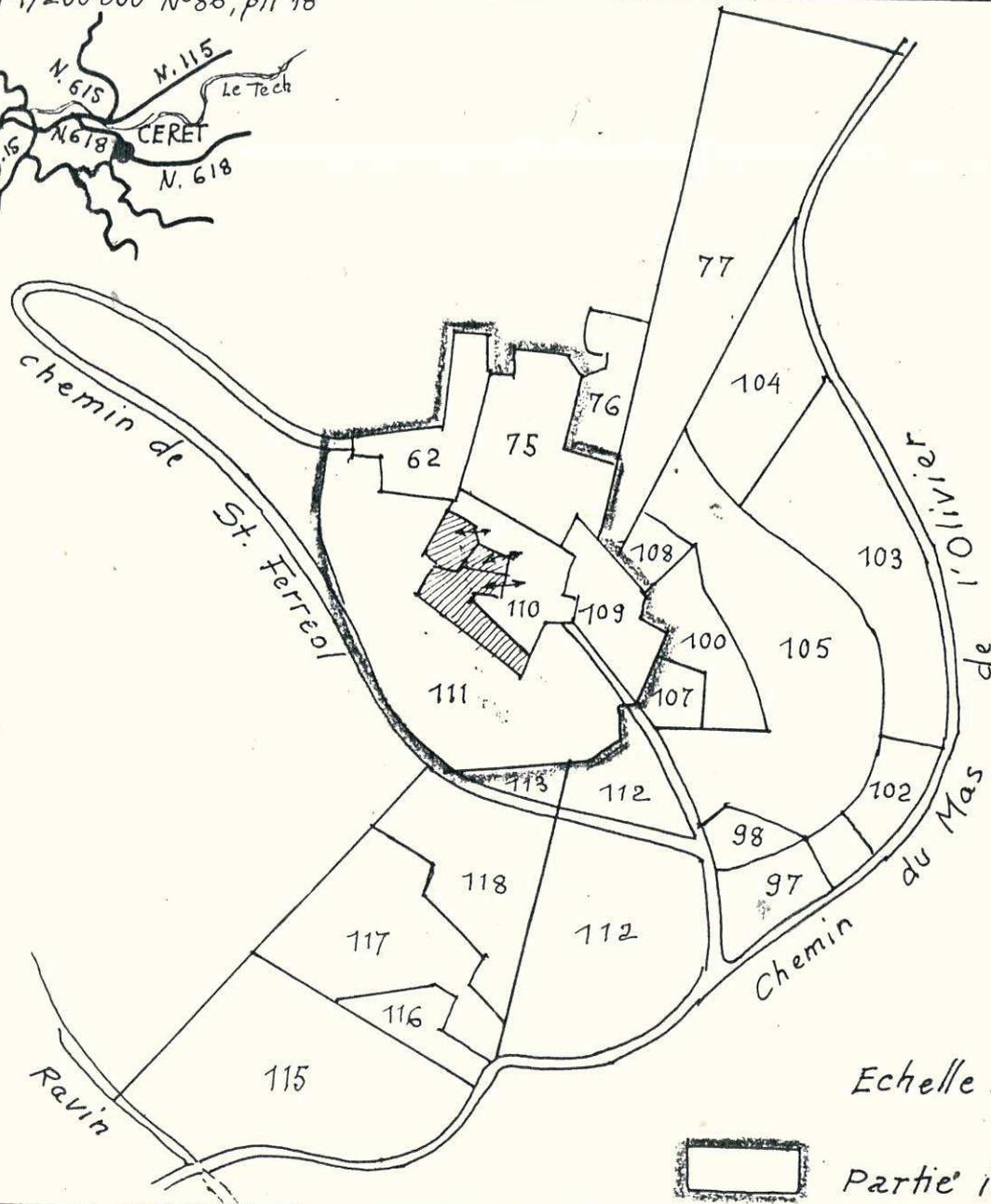
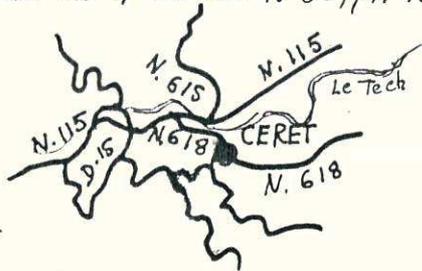
66 PYRENEES-ORIENTALES

CERET

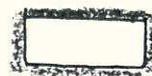
CHEF-LIEU D'ARRONDISSEMENT

L' Ermitage St Ferréol et ses abords.

"MICHELIN" au 1/200 000 N°86, pli 18



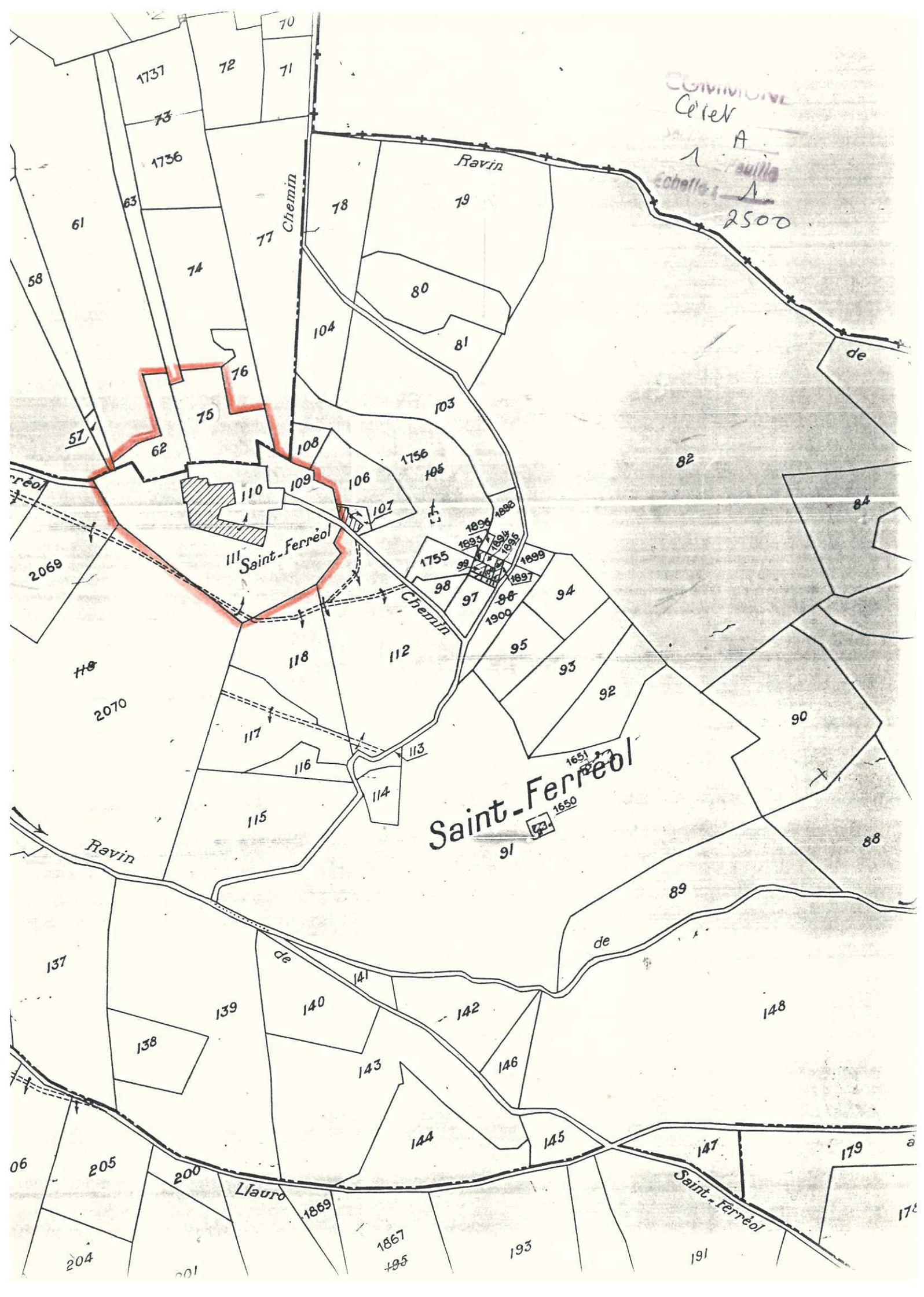
Echelle : 1/2.500



Partie inscrite

Est inscrit sur inventaire des chapelles pittoresques des Pyrénées Orientales l'Ermitage de Saint-Ferréol et ses abords immédiats à CERET comprenant les parcelles 62. 75. 109. 110. 111. de la section A. du plan cadastral de la commune.

(ARRETE DU 21 SEPTEMBRE 1945)



DEPARTEMENT : P.O.

COMMUNE : CÉRÉTE

SITE : Ermitage de St Fénelon et ses abords immédiats

ARRETE : Site inscrit du 21 sept. 1945

ANCIENNES REFERENCES		NOUVELLES REFERENCES		OBSERVATIONS
Sections	Parcelles	Sections	Parcelles	
A	62-75-109a' 111.	A ₁	62-75-109 a' 111	Pos de cheufeneur (Document DSA) manque de concordance du plan 11250 des Bâtiments de France avec l'Anêté : Pourquoi ? Ne pas en tenir compte, plan SOA erroné.